

Questions orales

Mr. Nielsen: Que cherchez-vous à cacher?

M. Bosley: Monsieur le Président, je constate que les députés d'en face ne prennent guère les questions portant sur le favoritisme politique.

M. Nielsen: Mais ils devraient au contraire s'y intéresser.

M. Bosley: C'est qu'ils en ont l'habitude.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES CONTRATS PASSÉS AVEC LES
PERSONNES EMBAUCHÉES

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une dernière question supplémentaire et nous pourrions peut-être demander, à nouveau, au premier ministre s'il veut participer au débat. Je demande au gouvernement de déposer non seulement la liste des personnes qui ont été embauchées par la Société, mais également les contrats passés avec elles. Voici pourquoi, monsieur le Président. On remarque que M^{lle} Bastien et M. Larsen, qui ont travaillé au cabinet du premier ministre, ont été engagés par la Société et que leurs contrats, pour une raison quelconque, prévoient une indemnité de licenciement équivalente à deux années de salaire en cas de résiliation du contrat. On nous a dit hier il s'agissait d'emplois temporaires. Selon moi, la Chambre a le droit d'obtenir une explication complète et de tout savoir au sujet de ces nominations et des contrats. Que peut bien vouloir cacher, cette fois-ci, le gouvernement?

• (1120)

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je serai très heureux, je le répète, de transmettre les questions du député au ministre. Cependant, lors de la course de la direction de son parti, l'actuel chef de l'opposition n'a-t-il pas, sauf erreur, déclaré publiquement—et je pense que cette déclaration a été reprise dans la presse—que s'il devenait premier ministre, seuls des conservateurs seraient nommés à tous les postes et que la candidature d'aucun libéral ne serait retenue tant qu'il y aurait des conservateurs pour combler les postes vacants. Si c'est le cas, je crois que mon honorable collègue devrait voir ce qui se fait dans son propre parti et examiner les projets de ce dernier plutôt que de s'en prendre à un programme qui a été approuvé par le Parlement et qui vise à aider des causes importantes, comme les Jeux Olympiques de Calgary.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LE RAPPORT CRITIQUANT LES POUVOIRS DU MINISTÈRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Revenu national, j'adresserai ma question au premier ministre. L'Association du barreau canadien en collaboration avec l'Institut canadien des comptables agréés vient de publier un rapport. Il s'agit d'une condamnation de la façon dont Revenu Canada fonctionne. Entre autres choses, le comité faisait remarquer que nombre

des pouvoirs exercés par Revenu Canada sont en contradiction avec les dispositions de la Charte des droits.

Le premier ministre prendra-t-il quelque initiative en ce qui concerne Revenu Canada et ses relations avec le Canadien moyen? Donnera-t-il des ordres à son ministre de sorte qu'il réduise sur-le-champ le recours, par le ministère, aux techniques de fouilles et de saisies, aux coups de sonde, afin d'introduire la plus grande justice possible dans ses activités et ses relations avec les citoyens moyens?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à l'honorable député que, dans le Budget que j'ai présenté le 15 février dernier, j'ai proposé de très nombreux amendements à la Loi de l'impôt sur le revenu et à la Loi sur l'accise, amendements qui visent justement à s'assurer que, dans tous les cas, toutes les dispositions de la loi seront en tout point conformes aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés. J'invite mon honorable collègue à en prendre connaissance attentivement, et il pourra se rendre compte qu'un bon nombre de ces membres, d'ailleurs, résultant de consultations que j'ai moi-même eues avec l'Association du Barreau canadien et avec l'Institut des comptables agréés du Canada. Nous avons travaillé très étroitement ensemble et nous continuons à le faire pour nous assurer que les dispositions législatives concernant la taxation respectent en tout point les dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés.

[Traduction]

M. Hnatyshyn: Le ministre des Finances comprendra que l'Association du barreau canadien et l'Institut canadien des comptables agréés estiment, à l'instar de la majorité des Canadiens en ce qui concerne le budget, qu'il s'attaque de façon insuffisante au traitement scandaleux que Revenu Canada réserve aux citoyens canadiens.

L'ORGANISATION INTERNE DU MINISTÈRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, le ministre fera-t-il preuve d'initiative et demandera-t-il à son collègue, le ministre du Revenu national, qui apparemment n'a aucun contrôle sur son ministère, de prendre des mesures pour remédier à la situation dont j'ai parlé en ce qui concerne les fouilles et les saisies ainsi que les coups de sonde et mettre un terme à l'échange de personnel entre le service d'établissement des cotisations de la direction des appels? Des relations amicales entre ces deux services font que le régime des appels au sein du ministère ne rend pas justice au public. Voyons ce que le ministre pourrait faire immédiatement pour améliorer la situation avant qu'il ne quitte la politique.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est là le coup de sonde par excellence et j'ajouterais qu'il est même bien mauvais.